

L'Anse-Saint-Jean, le 10 juin 2013.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 10 juin 2013, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :

M. Marcellin Tremblay,	conseiller
M. Yvan Coté,	conseiller
M. Victor Boudreault,	conseiller
Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorier

Absente :	M. Graham Park,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller

218-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

219-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat à la secrétaire-trésorière adjoint – dossier vente pour taxe MRC
4. Période de question
5. Levé de l'assemblée.

220-2013

MANDAT A LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE – DOSSIER VENTE POUR TAXES DE LA MRC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marina Gagné à titre de représentante de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean, lors de la vente pour taxe de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui aura lieu le jeudi 13 juin 2013 et d'autoriser cette dernière à engager au nom de la municipalité une dépense équivalente à la somme due pour les taxes, les frais et les honoraires concernant les propriétés de l'Anse-Saint-Jean qui se retrouvent sur la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes.

221-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce dixième jour de juin de l'An 2013.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».